

Engagement du choriste

Faire partie d'une chorale, c'est s'engager envers son chef de chœur et envers le groupe. Avec l'engagement vient un ensemble de responsabilités.

Voici à quoi chaque choriste doit s'engager :

1. Prendre connaissance des [règlements généraux](#) de la chorale et du [cahier des charges](#) et s'y conformer ;
2. Prendre connaissance des règles d'assiduité et s'y conformer ;
3. Accepter de passer une audition ;
4. Aviser son représentant de pupitre en cas d'absence ;
5. Se procurer un cartable noir et un crayon au plomb ;
6. Participer aux concerts et en maîtriser le répertoire ;
7. Accepter le costume et s'y conformer ;
8. Payer une cotisation à chaque session ; **(60\$ adultes, 30\$ étudiants)**
9. Participer à l'assemblée générale annuelle et aux assemblées spéciales ;
10. Contribuer à la bonne entente et présenter ses idées constructives au conseil d'administration.

Septembre 2023